

Syndicat Mixte PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE

PARC MARIN

de la Côte Bleue

Rapport d'activité 2005

Rédaction et crédits photos : Equipe du Parc Marin - Réalisation : Boris DANIEL

Région PACA

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Ville de Martigues

Commune de Sausset les Pins

Commune de Carry-le-Rouet

Commune de Redonne

Comité Local des Pêches Quartier de Martigues

Comité Local des Pêches Quartier de Marseille

Le Syndicat Mixte "Parc Marin de la Côte Bleue" a été créé le 10 juillet 2000 pour poursuivre et donner une dynamique nouvelle à l'action conduite depuis 1983 par l'association "Parc Régional Marin de la Côte Bleue".

Le Syndicat Mixte regroupe :

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
Les communes de la Côte Bleue :
Martigues, Sausset les Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et le Rove,
Les Comités Locaux des Pêches Maritimes
et les Prud'homies de Marseille et de Martigues

Syndicat Mixte PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE

Observatoire - 31, avenue Jean Bart - B.P. 42 - 13620 CARRY-LE-ROUET

Tél : 04.42.45.45.07 - Fax : 04.42.44.98.06

www.parcmarincotebleue.fr - syndicatsmixte@parcmarincotebleue.fr

Avec le soutien :



Membres du Comité Syndical

Président

Marc Bernard, Maire d'Ensuès-la-Redonne

Membres titulaires

Pierre Pène, Maire de Carry-le-Rouet
 Eric Diard, Maire de Sausset les Pins
 Jean-Claude Cheinet, Adjoint au Maire de Martigues
 George Rosso, Maire du Rove
 Nathalie Lefebvre, Conseiller Régional
 Gérard Azibi, Conseiller Régional
 Vincent Burroni, Conseiller Général
 Marc Frisicano, Conseiller Général

Membres associés

Comités Locaux des Pêches Maritimes et Prud'homies
 de Marseille et Martigues
 William Tillet, Président du CLPM de Martigues
 Mourad Kahoul, Président du CLPM de Marseille
 Patrick Bozonnat, Prud'homme de Carro
 Claude Fromion, 1^{er} Prud'homme de Marseille

Membres suppléants

Maryse Canepa, Carry-le-Rouet
 Jean Montagnac, Carry-le-Rouet
 Noelle Maunier, Ensuès-la-Redonne
 Michelle Rizzi, Ensuès-la-Redonne
 Antonin Brest, Martigues
 Alain Salducci, Martigues
 César Campana, Sausset-les-Pins
 Stéphanie Marziou, Sausset-les-Pins
 Annick Delhaye, Région
 Aline Marrone, Région
 Serge Andréoni, Département
 Evelyne Santoru, Département

Personnel du Syndicat Mixte

Directeur : Frédéric Bachet
Responsable pédagogique : Audrey Vendembilque
Chargés de la gestion et du suivi du milieu marin :
 Boris Daniel, Eric Charbonnel
Agent technique littoral : Sébastien Pacchiardi
Saisonniers : Vincent Brandsma (mai à septembre),
 Mathieu Ripoll (juin à août)



Equipe permanente du Parc Marin

Financements du Parc Marin

Budget 2005	Equipements	Fonctionnement	Etude diagnostic
Région Provence Alpes Côte d'Azur	7 500	80 000	12 000
Département des Bouches du Rhône	6 000	80 000	12 000
Ville de Martigues	1 300	15 660	-
Ville de Sausset les Pins	762	9 839	-
Ville de Carry le Rouet	720	8 980	-
Ville d'Ensuès la Redonne	475	6 331	-
Ville du Rove	443	5 590	-
Diren PACA	-	-	10 000
Agence de l'Eau RMC	-	55 716	26 000
Autofinancement, prestations de services	-	11 479	-
TOTAUX	17 200 €	273 595 €	60 000 €

Le Mot du Président

Les années décisives pour le Parc Marin de la Côte Bleue s'enchaînent depuis le changement de statut d'association en syndicat mixte en 2000, et l'année 2005 en est une. Hébergé depuis 22 ans par la commune de Sausset les Pins, le Parc a changé de locaux en début d'année, et a intégré son nouveau siège social à Carry-le-Rouet. L'Observatoire du Parc Marin situé sur la plage du Rouet accueille désormais l'équipe permanente.

Ces locaux de 250 m², très fonctionnels, sont une véritable avancée pour la structure, grâce à la municipalité de Carry-le-Rouet et à son maire le Professeur Pierre PENE, et grâce aux aides financières de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches du Rhône. Ils vont permettre au Parc de travailler plus efficacement et d'accueillir le public, notamment les enfants participant aux classes de mer. La mise en route du bâtiment a mobilisé beaucoup d'énergie de la part de l'équipe du Parc Marin et dès le mois de juin la salle pédagogique a pu accueillir ses premières classes de mer.

Après concertation avec les membres du comité syndical le cahier des charges de l'étude « Etude état des lieux-diagnostic et plan de gestion du Parc Marin de la Côte Bleue » a été validé. Le prestataire sera connu au cours du mois de janvier 2006. Cette étude importante pour notre territoire sera l'un des éléments forts de l'avenir du Parc Marin de la Côte Bleue.

Je souhaite également souligner l'intérêt réel que j'ai eu à travailler avec le personnel du Parc. Cette présidence tournante est une chance pour le syndicat mixte et ses membres. Elle m'a permis de mieux cerner les enjeux d'une telle structure et les pressions exercées sur le milieu marin. Le travail important fourni pour limiter les compétitions de pêche sous-marine sur la Côte Bleue illustre à lui seul une partie des difficultés que l'on rencontre pour gérer des usages parfois antagonistes de notre littoral.

Enfin, je constate que le Parc Marin monte en puissance et qu'il faut être vigilant pour l'avenir. Les sollicitations de toutes sortes sont nombreuses et la dispersion un risque pour une équipe qui se limite à cinq agents. Le Plan de Gestion sera l'occasion pour le Parc de définir ses missions prioritaires.

Bonne lecture et heureuse année 2006.



Marc BERNARD,
Maire d'Ensuès la Redonne,
Président en 2005 du Syndicat Mixte



Le Parc Marin de la Côte Bleue est un établissement public qui rassemble la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les cinq communes de la Côte Bleue (Martigues, Sausset les Pins, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne et le Rove), et en tant que membres associés les Prud'homies et Comités Locaux des Pêches Maritimes de Marseille et de Martigues.

Le Parc Marin de la Côte Bleue poursuit depuis 1983 des objectifs de protection du milieu marin, de gestion des ressources côtières, de recherche, et de sensibilisation du public. Il s'agit d'une structure très originale qui repose depuis l'origine sur une coopération entre les collectivités territoriales et les organisations professionnelles de la pêche maritime pour atteindre des objectifs de gestion.

Initialement créé sous la forme d'une association loi 1901, le Syndicat Mixte créé en 2000 reprend les mêmes objectifs qui sont :

- la gestion, la protection et la revalorisation des milieux naturels marins et littoraux ;
- la contribution au développement économique et social des activités liées à la mer, et en particulier la pêche professionnelle artisanale ;
- l'accueil, l'information et l'éducation du public, et en particulier des scolaires ;
- la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus, et la contribution à des programmes de recherche scientifique.

Des résultats concrets après 20 ans de politique maritime littorale :

- Création, en 1983 puis 1996, des 2 plus grandes zones marines à protection renforcée de France continentale ;
- Des études et des résultats concrets sur ce que l'on appelle l'« effet réserve » qui font référence ;
- 4 736 m³ de récifs artificiels de production et de protection déployés devant l'ensemble de la Côte Bleue ;
- Plus de 20 000 enfants sensibilisés à l'environnement marin littoral ;
- Une implication remarquable des collectivités territoriales dans la gestion du milieu marin.

Les nouveaux locaux du Parc Marin de la Côte Bleue

L'Observatoire du Parc Marin de la Côte Bleue a été inauguré le 29 janvier 2005 en présence de Monsieur Jean-Noel GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, de Madame Josette SPORTIELLO-BERTRAND, Conseillère régionale déléguée à la mer, de Monsieur le Sous-Prefet d'Istres, des membres du Comité Syndical, du Conseil Scientifique et de nombreuses personnalités.



29 janvier 2005, inauguration de l'Observatoire du Parc Marin

© J.L. Caparros

Depuis le 2 février, l'équipe du Parc Marin de la Côte Bleue a intégré ces nouveaux locaux situés à la plage du Rouet à Carry. Dans ce bâtiment de 250 m², le Parc dispose :

- d'une salle pédagogique, destinée principalement aux classes de mer ;
- d'un hall d'entrée qui accueille les panneaux d'expositions du Parc et où sont organisées les différentes réunions comme le Comité Syndical et le Conseil Scientifique ;
- de bureaux pour les agents ;
- d'un local humide pour le matériel d'intervention sous-marin ;
- d'un local technique ;

Les subventions sollicitées depuis 2003 pour l'aménagement de ce bâtiment ont été utilisées pour certains aménagements intérieurs comme les aquariums et pour l'équipement des bureaux, du local technique et de la salle pédagogique.

Les finitions du bâtiment ont continué au cours de cette année et la mise en fonctionnement a demandé un investissement important, tant au niveau administratif que technique.

Les premières classes de mer se sont déroulées à l'Observatoire au printemps et à l'automne, avec les classes de Carry, le Rove et la Mède. Plusieurs présentations du Parc ont été faites auprès du grand public dans la salle pédagogique et le hall d'entrée a accueilli plusieurs réunions (Comités Syndicaux, Conseil Scientifique, etc).

Les aquariums :

Le Parc Marin a conçu et mis en place une série de 4 aquariums d'un volume de 1600 litres, avec le concours de la société P2A Développement. La conception technique est orientée vers un temps d'entretien minimum (en moyenne, moins de 10 minutes par jour).

Chaque bac présente les principaux habitats sous-marins rencontrés sur la Côte Bleue : biocénoses photophylles, roches coralligènes, fonds rocheux, fonds sableux. De nombreuses espèces animales sont présentées dans les aquariums : poissons (sars, pageot, loup, mullet, serran, girelle, castagnole, blennies, gobies), gorgones, anémones, tomates, ascidies, éponges, crabes, araignée.

Observatoire du Parc Marin



Le Parc Marin de la Côte Bleue assure la gestion de deux zones marines protégées, celle de Carry-le-Rouet et celle du Cap-Couronne, respectivement d'une superficie de 85 hectares et de 210 hectares et créées en 1983 et 1996. Ces deux zones marines bénéficient d'une protection intégrale. Elles sont réglementées par arrêtés du Ministère chargé de la Mer et de la Préfecture Maritime. L'exercice de la pêche sous toutes ses formes, le mouillage et la plongée y sont interdits.

La surveillance de ces zones constitue un élément fondamental de leur gestion ; la crédibilité des réserves étant conditionnée par le respect de la réglementation en vigueur. Une part importante de cette mission est consacrée à la sensibilisation et l'information des usagers directement sur le terrain. Une partie des travaux de terrain correspond également à l'inspection, la maintenance et l'entretien du matériel (panneaux d'information, bateaux et balisage en mer).

Surveillance

La surveillance est une mission quotidienne. Trois agents permanents et deux saisonniers ont participé à cette mission, coordonnée par Boris Daniel. L'équipe du Parc se compose de quatre agents assermentés en tant que garde particulier des concessions attribuées au Syndicat Mixte. Les deux saisonniers embauchés pour la période estivale ont été rapidement opérationnels, effectuant leur deuxième saison au sein de l'équipe.

La mission de surveillance s'appuie techniquement sur l'usage des deux bateaux amarrés à Carro pour le « Marius » et au Rouet, depuis le mois de juin, pour le « Sciaena ». La proximité de l'Observatoire avec le port du Rouet permet d'optimiser la surveillance de la réserve de Carry, mais la vigilance reste active sur la réserve du Cap-Couronne par les sorties du Marius et la présence du Sémaphore. La signalétique terrestre des deux zones marines protégées constituée par 37 panneaux est également régulièrement entretenue.

Lors de la première quinzaine de juin, plusieurs signes de pêches nocturnes ont été observés sur le littoral de la Réserve de Carry. Ce problème récurrent, en début d'été, a donné lieu à une réunion de coordination le 24 juin à l'Observatoire. Elle a été réalisée à l'initiative du Parc Marin et a regroupé les représentants des Affaires Maritimes, des Gendarmeries de la Côte Bleue et de Fos, ainsi que la Police Municipale de Carry. Cette réunion d'information entre ces différentes autorités a permis de définir des procédures d'intervention. La présence dissuasive des agents du Parc sur zone entre 21h et 5h et l'aide des autorités, notamment au cours de cinq interventions, a permis de réduire le nombre d'infractions nocturnes (148 heures de surveillance nocturne en 2005).

Bien que les agents n'aient pas de pouvoir en dehors des 2 réserves, le Parc reste vigilant sur le phénomène du chalutage illégal dans la bande côtière des 3 milles nautiques. Cette pratique porte atteinte aux habitats marins côtiers et aux activités de pêches artisanales sélectives. Si de janvier à août, seulement 4 infractions au chalutage ont été observées par les agents du Parc, de septembre à décembre plus de 30 infractions ont été relevées dont 24 pour le seul mois d'octobre. Bien que globalement en diminution, la persistance de ce phénomène pose un problème sur la Côte Bleue comme ailleurs devant notre littoral.



Sébastien Pacchiardi en surveillance à terre, calanque du cap Rousset

Quelques Chiffres

Réserve de Carry-le-Rouet :

- 1994 heures dont 898 en mer
- 51 infractions
- 65 interventions immédiates

Réserve du Cap-Couronne :

- 256 heures dont 146 en mer
- 7 infractions
- 8 interventions immédiates

Entretien du balisage en mer

Les 13 bouées des deux réserves s'usent et sont inspectées régulièrement. Malgré ces inspections, deux bouées se sont décrochées. L'un d'elles a pu être récupérée avant qu'elle ne s'échoue et réinstallée rapidement. L'autre a dû être remplacée. Ces aléas font l'objet d'un signalement systématique auprès du service des Phares et Balises. Les mâts métalliques des deux bouées principales de la réserve du Cap-Couronne se devaient, après huit ans d'existence d'être repeint. Cette opération a été effectuée par mer calme au printemps sur 2 journées.

Ces équipements sont soumis à des mouvements permanents qui occasionnent une usure accélérée. De plus le dispositif des bouées intermédiaires sur mouillage tendu, performant du point de vue signalétique, pose des problèmes d'entretien assez importants.



Eric Charbonnel inspectant la ligne de mouillage d'une bouée de la réserve du Cap-Couronne



Depuis 1984, des stages de découverte du milieu marin, ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin sont menés par le Parc Marin de la Côte Bleue. Il s'agit d'une volonté commune aux cinq municipalités de la Côte Bleue, et l'un des éléments importants de leur implication au sein du Parc.

Après une première collaboration en 1994 avec le Collège Daumier de Martigues, le Parc s'est de nouveau investi dans la réalisation d'un film sur le sentier de découverte du littoral allant des Laurons à Boumandariel.

Classes de mer

Les classes de mer de printemps se sont déroulées du 14 mars au 21 juin et celles d'automne du 9 septembre au 18 octobre. Elles ont été organisées par Audrey Vendembilque, responsable pédagogique, arrivée au Parc Marin le 21 février 2005. Une partie des journées des classes de mer ainsi que des animations ponctuelles ont également été assurées par Sébastien Pacchiardi, Eric Charbonnel et Boris Daniel, lorsque deux animateurs étaient nécessaires simultanément.

Les écoles de la Côte Bleue se sont succédées selon le calendrier suivant :

- 4 classes de Sausset les Pins du 14 mars au 21 juin ;
- 2 classes de Châteauneuf-les-Martigues du 29 mars au 20 juin ;
- 3 classes d'Ensuès-la-Redonne du 25 avril au 20 mai ;
- 4 classes de Martigues du 12 mai au 10 juin ;
- 3 classes de Carry-le-Rouet (reports des sorties du printemps 2004), les 27 mai et 20 juin ;
- 3 classes de Châteauneuf-les-Martigues du 9 septembre au 14 octobre ;
- 3 classes de Carry-le-Rouet du 15 septembre au 17 octobre ;
- 2 classes du Rove du 29 septembre au 13 octobre.

Un total de 24 classes a participé à ces stages de découverte du milieu marin, soit 610 élèves, sur 75 jours (1931 journées-participants).



Les enfants à la découverte de la faune et la flore du bord de mer

Quelques Chiffres

Sur la Côte Bleue et Châteauneuf :

- 24 classes
- 610 élèves
- 1931 journées-participants

Hors classes de la Côte Bleue :

- 257 personnes
- 162,5 journées-participants

Durant leur stage d'environ une semaine, les élèves ont appréhendé la mer de façon théorique et pratique, suivant un programme prévoyant : rencontre avec les pêcheurs professionnels, visite du marché aux poissons de Carro, découverte de la faune et de la flore littorale, découverte de la Côte Bleue en bateau, visite des terrains du Conservatoire du Littoral avec un agent de l'Office National des Forêts. Des diaporamas et des films vidéo ont été projetés en classe, au Cercle des Pêcheurs de Carro, et pour les classes d'automne, à l'Observatoire du Parc Marin, dont la salle pédagogique peut désormais recevoir les élèves. Les notions abordées ont été présentées par les enfants lors des expositions des classes de mer de Sausset les Pins le 17 juin, du Rove le 21 juin et de Châteauneuf-les-Martigues le 27 juin. Hors temps scolaire, 19 élèves des classes du Rove ont réalisé leur baptême de plongée le 12 octobre 2005 à l'UCPA Niolon.

Mais aussi...

Des interventions d'une demi-journée à une journée ont également été assurées, sur sollicitation des enseignants, auprès d'autres écoles élémentaires, de collèges et de lycées. Parmi ces animations, deux demi-journées de découverte du Parc Marin de la Côte Bleue ont été organisées avec des collégiens dans le cadre de l'opération "Passport 13", soutenue par le Conseil Général.

Hors période scolaire, cette sensibilisation s'est adressée à des centres aérés, des centres de loisirs. Notamment, le Parc Marin s'est investi dans le Contrat Educatif Local d'Ensuès-la-Redonne en proposant aux jeunes une visite guidée de surface, une journée à la Ciotat et une sensibilisation en salle. 257 personnes ont participé à ces animations ponctuelles sur 7,5 jours (162,5 journées participants).

Film avec le collège Daumier

Le Parc Marin a participé à la réalisation d'un film sur le sentier littoral de Martigues, tourné par les élèves de 3^{ème} du collège Daumier, dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement. Ce dossier a été suivi par Eric Charbonnel. Le 3 mai, les élèves sont venus tourner les images sur la réserve du Cap-Couronne et interviewer un agent du Parc sur les panneaux du sentier consacrés au milieu marin. Ils se sont également mis à l'eau, dans la calanque de l'Estanié, pour des images sous-marines. Le film-documentaire de 26 minutes a été présenté au cinéma Renoir à Martigues le 17 juin et a obtenu un vif succès. Une nouvelle collaboration est prévue avec le Parc en 2006, sur la thématique de la pêche et la gestion des ressources.



La mise en place de visites guidées de surface, depuis 1994, est issue de la même volonté de faire découvrir la faune et la flore des petits fonds côtiers de Méditerranée, cette fois en direction du grand public. Ces visites s'appuient sur la vitrine exceptionnelle qu'est la réserve de Carry-le-Rouet.

D'autre part, le Parc intervient sur l'ensemble de la Côte Bleue auprès des usagers du milieu marin, afin de les sensibiliser à une pratique raisonnée et durable de leur activité.

Visites guidées dans la réserve de Carry-le-Rouet

Les visites guidées de surface complètent les actions de sensibilisation menées par le Parc Marin. Elles se déroulent en juillet et en août dans la zone marine protégée de Carry, à partir de la plage du Cap Rousset (zone de baignade surveillée par les pompiers), les mardi, jeudi et samedi, avec trois créneaux par matinée. Elles ont été encadrées par Audrey Vendembilque, Eric Charbonnel, Boris Daniel et Sébastien Pacchiardi. L'activité, comme le prêt de matériel sont gratuits, les combinaisons de plongée permettant d'améliorer les conditions des visites réalisées dans une eau souvent fraîche l'été dernier. 488 personnes ont participé cette année à ces visites. Les demandes d'inscription sont maintenant supérieure à la capacité d'accueil, pour les participants libres comme pour les groupes.



Eric Charbonnel et ses visiteurs admirant un loup au sentier sous-marin

Une coordination a été établie en 2005 avec les associations pratiquant des activités similaires dans la réserve de Carry, et sera reconduite avec notamment une réunion de préparation à la saison 2006.

Ecogestes pour la Méditerranée 2006



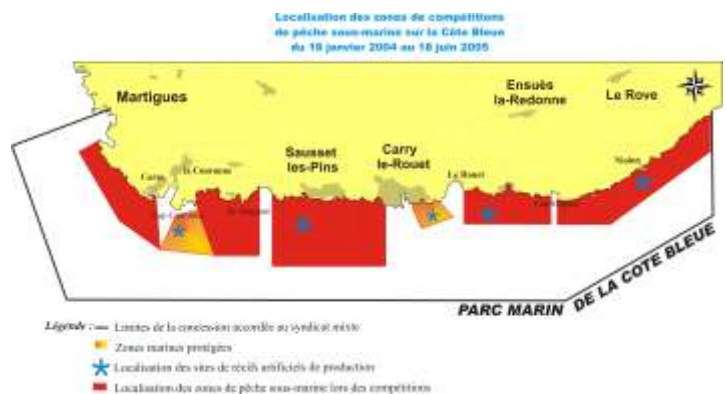
Sébastien Pacchiardi sensibilisant un plaisancier

Cette campagne estivale «Ecogestes pour la Méditerranée » a pour objectif de sensibiliser les usagers du milieu marin à la préservation de la Méditerranée. Le Parc fait partie des 20 structures membres de l'opération dans la Région. Nous avons pu nous appuyer sur la campagne pour aborder les usagers de la mer sur l'ensemble de la Côte Bleue. Les échanges et les observations obtenus lors de cette campagne apportent des informations intéressantes sur les pratiques et la fréquentation de la Côte Bleue. Le Parc est intervenu au cours de 8 réunions des comités de pilotage/technique et de 16 journées d'intervention en mer et aux ports. Sur l'été, 191 entretiens ont été réalisés, ce qui a permis de sensibiliser 476 personnes.

A cette occasion, et afin de laisser disponible le bateau de surveillance de Carry, l'annexe Secu 12 a été remise en service (carénage et remise en marche du moteur 9,9 cv).

Compétitions de chasse sous-marine

Le dossier des compétitions de chasse sous-marine a encore fortement mobilisé le Parc en 2005, tout comme en 2004. De nombreuses entrevues, réunions, consultations ont été nécessaires pour gérer la multiplication de ces manifestations. Le travail investi dans cette action a abouti à un moratoire en 2006 sur la Côte Bleue et à des recommandations à porter dans la négociation des prochains calendriers.



Plage de la Redonne

La ville d'Ensuès-la-Redonne a sollicité le Parc pour participer à la réflexion sur la conservation et la gestion de la plage de la calanque de la Redonne, avec le Service Maritime des Bouches du Rhône et la Communauté Urbaine de Marseille.



4^{ème} Rencontres Régionales de la mer

Afin de mieux appréhender l'ensemble des problématiques liées à la gestion intégrée des zones côtières, le Parc a participé aux 4^{èmes} Rencontres Régionales de la Mer qui se sont déroulées à l'Hôtel de Région à Marseille. Nous avons été présent à l'Atelier 3 sur la pêche et l'aquaculture, ainsi que sur l'atelier 4 « Pour une prise en compte des problématiques maritimes et littorales dans la gestion des territoires ». Ces rencontres, qui ont lieu tous les deux ans, sont un événement incontournable pour les acteurs de la mer.

Sensibilisation

Gestion des usages

Conformément à la volonté des membres du Comité Syndical du Parc Marin de la Côte Bleue, un Conseil Scientifique a été créé en 2001. Ce Conseil Scientifique de 29 membres regroupe, au-delà de la communauté scientifique, des représentants des usagers et des administrations, et constitue un lieu d'échange, d'information, de prospective dans le domaine de la connaissance et de la gestion du milieu marin littoral de la Côte Bleue. La 5^{ème} réunion du Conseil Scientifique s'est tenue à l'Observatoire du Parc Marin le 27 mai 2005.

Les membres du Conseil Scientifique :

Présidente :

- BELLAN-SANTINI Denise, Centre d'Océanologie de Marseille

Membre de la communauté scientifique :

- AMI Dominique, GRECAM
 - BOUDOURESQUE Charles-François, Centre d'Océanologie de Marseille
 - DUVAL-MELLON Capucine, IFREMER
 - HARMELIN Jean-Georges, Centre d'Océanologie de Marseille
 - LETOURNEUR Yves, Centre d'Océanologie de Marseille
 - ROBERT Philippe, Parc National de Port-Cros
 - SAUZADE Didier, IFREMER
 - TOURRES Bernard, GRECAM
 - VERLAQUE Marc, Centre d'Océanologie de Marseille
 - VICENTE Nardo, Directeur du CERAM

Représentants des administrations et partenaires institutionnels :

- ABALLEA Loïc, Affaires Maritimes
 - BERTRANDY Mary-Christine, Service Maritime 13
 - BOISSERY Pierre, Agence de l'Eau RMC
 - DURAND Benjamin, Conseil Général des Bouches du Rhône
 - QUELIN Nathalie, Direction Régionale de l'Environnement
 - VASSELIN Benoît, Conseil Régional PACA

Autres membres représentant les associations :

- BAUDELLOT Bernard et GRANGE Roger, Association de Défense de la Réserve Marine de Carry-le-Rouet

Les membres du Comité Syndical (voir page 1) sont invités à chaque réunion du Conseil Scientifique

Organisations professionnelles de la pêche :

- TILLET William, Comité Local des Pêches Maritimes de Martigues
 - KAHOUL Mourad, Comité Local des Pêches Maritimes de Marseille

La cinquième réunion du Conseil Scientifique - 27 mai 2005 - Observatoire du Parc Marin

L'ordre du jour était :

- 1 - Aperçu des activités 2005 du Parc
- 2 - Aperçu des activités scientifiques 2004-2005
- 3 - Présentation du Cahier des Charges de l'étude plan de gestion et rôle du Conseil Scientifique
- 4 - Présentation de cette problématique sur 4 aires marines protégées : (i) diagnostic d'un territoire et orientations pour une future AMP (GIP des Calanques, Mission Parc Marin Mer d'Iroise) ; (ii) mise en œuvre et suivi d'un plan de gestion dans une AMP existante (Parc National de Port-Cros, Réserve Naturelle de Cerbère-Banyuls)
- 5 - Actualité des compétitions de pêche sous-marine, demande d'avis sur leur gestion et leur rythme

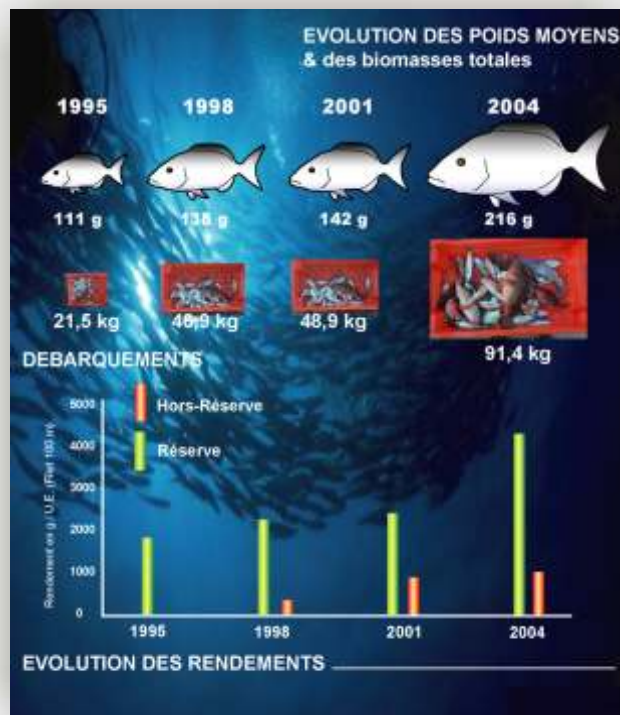
A l'occasion de cette réunion 5 gestionnaires d'espaces marins protégés (Jean-Louis Millo - GIP Calanques, Philippe Le Niliot - Mission Parc Marin Mer d'Iroise, Marie-Laure Licari - Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, Philippe Robert et Alain Barcelo - Parc National de Port Cros) ont été invités à présenter les démarches de gestion et de concertation mises en place dans leur secteur. Les membres du Conseil Scientifique ont exprimé leur intérêt pour ces démarches et celle qui sera menée par le Parc Marin, dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Gestion courant 2006.

Concernant les autres points de l'ordre du jour, le Conseil Scientifique s'est positionné dans la problématique des compétitions de chasse sous-marine sur la Côte Bleue et a souligné le besoin de mettre en place un inventaire des populations de mérours dans les deux réserves.

Présentation des résultats du suivi biologique 2004 de la Réserve du Cap-Couronne

La 4^{ème} campagne de suivi des peuplements de poissons de la réserve marine du Cap-Couronne, qui a eu lieu au cours de l'été 2004, a fait l'objet d'un rapport. Ce rapport réalisé conjointement par le Parc Marin et le bureau d'expertise P2ADéveloppement a été édité à 75 exemplaires et sera diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Scientifique et des partenaires du Parc.

Après 8 années de protection, les résultats montrent que l'abondance et la taille individuelle des poissons les plus recherchés par la pêche (espèces cibles) sont toujours en nette augmentation. Ainsi, entre 1995 et 2004, la biomasse des pêches expérimentales dans la réserve a été multipliée par un facteur 4, le poids moyen des poissons pêchés a été multiplié par 2 et les rendements de pêche sont 4 fois plus élevés dans la réserve qu'à l'extérieur.





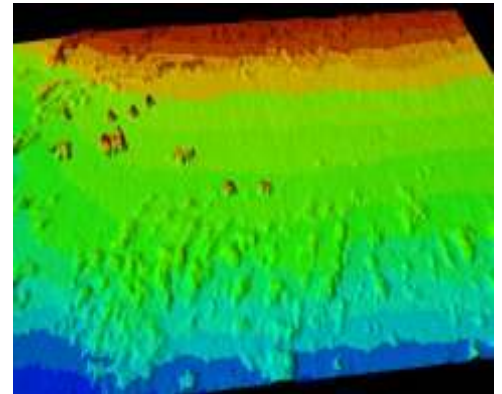
Le Parc Marin, dans le cadre de ses missions statutaires, est amené à vérifier l'impact de ses outils de gestion et des mesures de protection, et à collaborer à des programmes de recherches touchant à ces problématiques.

Ainsi, depuis 1983, un certain nombre de suivis ont été initiés, que ce soit en routine ou à l'occasion de campagnes particulières. Ils concernent le plus souvent la caractérisation des peuplements en place ou leur évolution, dans les contextes de protection et d'exploitation du milieu. Le Parc édite un rapport annuel sur les travaux à caractère scientifique et les suivis qu'il réalise ou auxquels il collabore, depuis 2001.

Bathymétrie et cartographie au sonar latéral des fonds de la réserve du Cap-Couronne

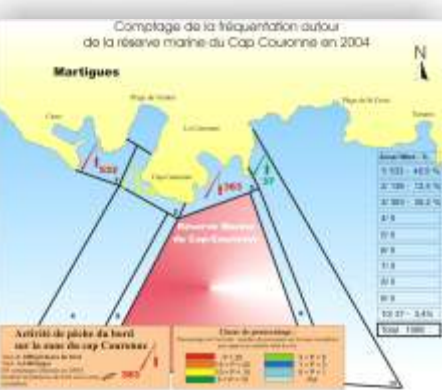
En juin et juillet 2005, la société Mesuris a réalisé une campagne de levé bathymétrique très précis des fonds de la réserve du Cap-Couronne et de ses alentours au sondeur multifaisceaux et au sonar latéral. La zone cartographiée couvre 580 hectares afin de mieux connaître la répartition des habitats remarquables tels que l'herbier de Posidonie et les roches coralligènes - habitats définis comme prioritaires par l'Union Européenne - et qui sont bien développés dans le secteur de Couronne. La connaissance des types de fonds est en effet un élément indispensable à la gestion d'une zone marine protégée, *a fortiori* si celle-ci est une zone éligible au réseau « Natura 2000 ».

De même, cette cartographie sera très utile pour l'aménagement de nouveaux récifs artificiels dans la réserve. Les cartes et les données numériques ont été restituées en septembre et pourront être exploitées ultérieurement, en étant intégrées dans un SIG (Système d'Information Géographique).



Bathymétrie 3D du site de récifs artificiels de la réserve du Cap-Couronne

Quantification des activités de pêche en périphérie des deux zones marines protégées

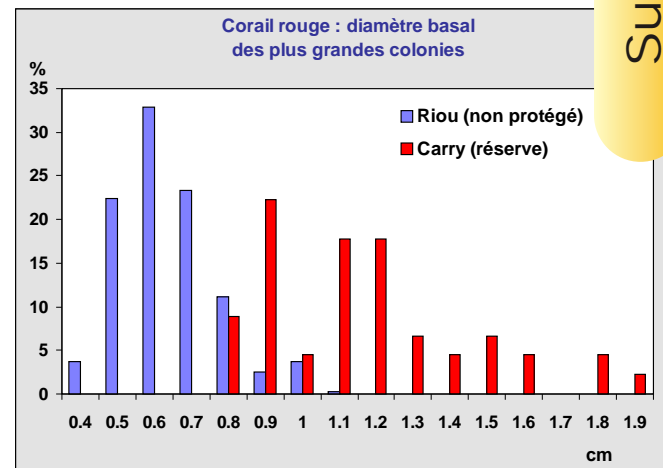


Afin de connaître les activités qui s'exercent autour des réserves de Carry-le-Rouet et du Cap-Couronne, le Parc Marin de la Côte Bleue a mis en place des comptages de fréquentation, qui ont débuté depuis l'automne 2003.

Le but de ces comptages est d'obtenir une estimation quantitative de la fréquentation des pêcheurs et de la pression de pêche exercée autour des réserves. Les comptages sont réalisés pendant les missions de surveillance des agents du Parc Marin. Par exemple, sur 85 jours de comptages effectués autour de la réserve du Cap-Couronne, l'activité de la pêche de loisir apparaît très importante, avec un total de 1597 pêcheurs recensés, toutes activités confondues (pêche du bord, embarquée, chasse sous-marine, collecte à pied), soit une moyenne de 19 pêcheurs par sortie. La pêche professionnelle est également bien représentée, avec 76 navires ou filets recensés sur 85 sorties, essentiellement en bordure immédiate de la réserve (43% des cas).

Suivi du Corail Rouge sur la Côte Bleue

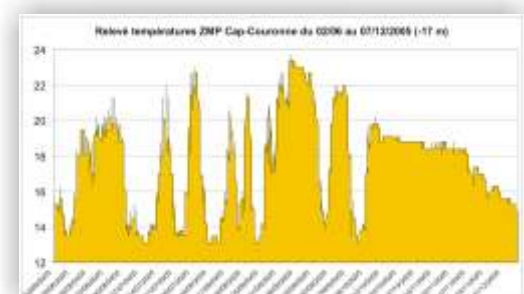
Espèce très emblématique, le Corail Rouge des réserves la Côte Bleue fait l'objet d'études depuis 1998, notamment dans le cadre d'une thèse financée depuis 2002 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec comme partenaire le Parc Marin et dont la soutenance de thèse de Oriol Torrents est prévue au cours du premier semestre 2006. Depuis le début 2005, le Centre d'Océanologie de Marseille (Joachim Garrabou) a mis en place un vaste programme de suivi du Corail dans la réserve de Carry-le-Rouet, dont l'objectif est de caractériser les structures de tailles des populations par la technique de photogrammétrie, qui permet des mesures dans l'espace en 3 dimensions. Le système de suivi installé au niveau de 3 réserves françaises (Scandola en Corse, Banyuls dans les Pyrénées-Orientales et Carry-le-Rouet) et sur des sites hors réserves (archipel de Riou, Frioul et Calanques) permettra de déterminer les taux de croissance, l'évolution des nécroses et le recrutement des colonies.



Les premiers résultats ont été présentés et ont fait l'objet d'échanges lors d'une réunion qui a eu lieu à l'Observatoire du Parc Marin le 8 juillet entre la communauté scientifique, l'équipe du Parc Marin, l'administration des Affaires Maritimes, les pêcheurs corailleurs professionnels et le Président du syndicat des pêcheurs professionnels hyperbares.

Enregistrement en continu de la température

L'évolution de la température dans les deux réserves de la Côte Bleue est suivie grâce à des capteurs-enregistreurs immergés, qui effectuent une mesure toutes les 2h30, soit 3200 données par an. Ces capteurs sont installés à 11 et 23 m de profondeur à Carry-le-Rouet et à -17 m au Cap-Couronne. La collecte des données de température, effectuée depuis 1998, permet la constitution de séries à long terme, dans le contexte actuel de changement climatique « global change ».



Suivis Scientifiques

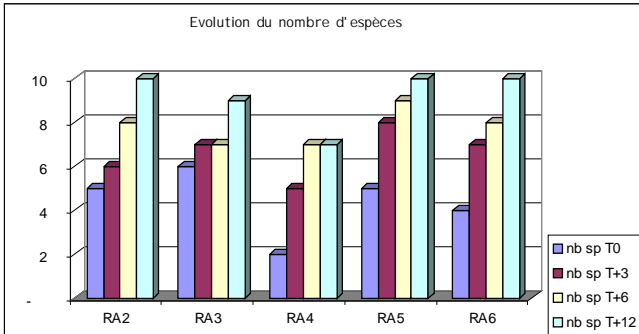
Suivi des récifs artificiels expérimentaux « Khéops »

La société Hydro M a mis à disposition du Parc Marin six modules « Khéops » d'un volume de 9,4 m³ pour un poids de 5 tonnes et une hauteur de 2,4 m. Ces récifs ont été immergés fin novembre 2004 dans la réserve du Cap-Couronne, à proximité du site déjà aménagé en récifs artificiels. Ces modules expérimentaux font l'objet d'un suivi par les biologistes du Parc Marin de leur colonisation par les organismes benthiques et les peuplements de poissons.



Loups évoluant sur un récif Khéops

Au bout d'une année de suivi (4 relevés/comptages), un total de 20 espèces de poissons appartenant à 8 familles a été rencontré sur les 5 récifs. Les 2 principales familles sont les Sparidae et les Labridae, avec respectivement 6 et 7 espèces chacune. A signaler la présence d'espèces présentant un intérêt commercial pour la pêche, comme les Loups, Rougets, Mostelles et différents Sars. Douze mois après l'immersion, le nombre d'espèces rencontrées varie entre 7 et 10 selon les modules. L'évolution du nombre d'individus montre également une augmentation rapide, avec des abondances variant entre 34 et 164 individus (nombre total) par module. Lors des 4 suivis successifs, on observe une « montée en charge » régulière des récifs, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.



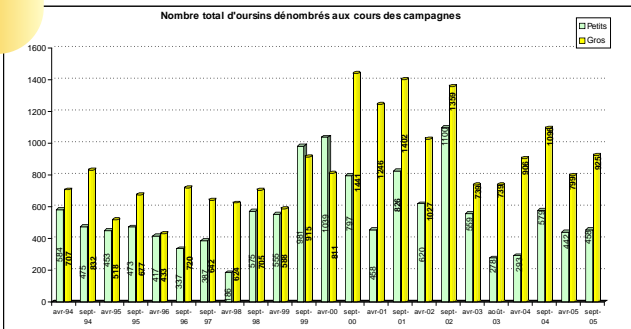
Le design, l'architecture assez complexe du module « Khéops » (forme haute pyramidale, grande cavité centrale, plateau créant une zone d'ombre hydrodynamique) peut expliquer cette colonisation rapide, mais les bons résultats obtenus s'expliquent surtout du fait du contexte et de l'environnement de la zone choisie. Ces récifs sont en effet situés en zone intégralement protégée et également à proximité immédiate des autres récifs artificiels (150 m³ de modules cubiques) et des habitats naturels riches, tels que les roches coralligènes et l'herbier de Posidonie. Il existe donc de nombreux échanges d'espèces entre les zones naturelles et les zones récifales.

Visiteurs aquatiques de la réserve de Carry

Depuis l'été 2002 et au cours des missions de surveillance, un échantillonnage quotidien des visiteurs aquatiques est effectué toutes les deux heures sur la réserve de Carry-le-Rouet. A partir de ces comptages, on obtient une estimation de la fréquentation de la zone. En 2005, la fréquentation a baissé par rapport à 2004, passant de 6064 à 4823 visiteurs aquatiques. Cette baisse est surtout marquée pour le mois d'août, où la température moyenne de l'eau a été inférieure à 18°C.

Peuplements d'oursins - Quartier de Martigues

Depuis 1994, le Parc Marin, en collaboration avec le Comité Local des Pêches de Martigues, réalise un suivi des peuplements d'oursins comestibles avant et après la saison de pêche.



Ces comptages ont été réalisés le 26 avril et le 22 septembre.

Entre septembre 2004 et avril 2005 les densités sont en baisse après la saison d'exploitation, mais on observe globalement une récupération du peuplement d'oursins après la mortalité importante observée lors de l'été 2003. Bien qu'il n'y ait pas d'évolution significative entre avril et septembre, les observations du second comptage sont contrastées entre les différents sites.



Comptages d'oursins site des Arnettes

Fous de Bassan de Sausset les Pins

Depuis 1993, des Fous de Bassan se sont installés sur le port de Sausset les Pins. Les problèmes de coexistence entre certains usagers et ces oiseaux ont nécessité de réfléchir à plusieurs mesures. La réflexion entamée par la Municipalité, le Parc Marin, la LPO et le CEEP s'est traduite par : la mise en place d'un radeau de nidification et d'une grille en bout de panne ; la pose d'un panneau d'information créé par le Parc ; la prise d'un arrêté municipal limitant le dérangement de ces oiseaux durant la nidification. Après le départ des oiseaux en hiver, le ponton a été retiré pour faciliter les travaux de réfection des pannes du port.

Panneau installé sur le port de Sausset les Pins

Les Fous de Bassan du port de Sausset les Pins

Un résident exceptionnel
Ces oiseaux emblématiques de l'Estérel ont élu domicile au Millénaire, à Sausset les Pins. Ils ont élu domicile au port de Sausset les Pins. Ils comptent de 5 à 8 individus, répartis sur 4 à 5 sites, et sont très sensibles aux perturbations humaines.

Comment cohabiter dans un port ?
1993 - Première observation de Fous de Bassan sur les sites proposés.
1995 - Observation d'une ponte sur le pont de Sausset les Pins.
2001 - Installation d'un ponton de nidification aux Sausset les Pins.
2008 - Première nidification d'un poussin sur le ponton, implanté début juillet.
2009 - Les premières nidifications observées sur les sites (Millénaire, Port de Sausset les Pins, le Port de Sausset les Pins, le Port de Sausset les Pins, le Port de Sausset les Pins).

Ensemble, protégeons la colonie
Afin de préserver la tranquillité de la colonie et favoriser son développement, il est demandé aux visiteurs de respecter les règles suivantes :

- Ne pas marcher sur les pontons.
- Garder une bonne distance d'observation.
- Ne pas jeter débris ou déchets.
- Ne pas nourrir la colonie.
- Tenir ses animaux en laisse.
- Respecter les nids.
- Ne pas nettoyer les pontons.

Un oiseau extraordinaire
Le Fous de Bassan est un oiseau de mer, qui se reproduit sur les rochers et les pontons du port de Sausset les Pins.

Suivis scientifiques

Dans le prolongement de ses missions statutaires, le Parc valorise ses actions avec l'aide des relais médiatiques, de son site Internet, de l'édition de plaquettes, mais aussi par une dizaine d'expositions annuelles. La mission de sensibilisation ne se limite pas aux classes mer et aux visites guidées, puisque le Parc renseigne de nombreux étudiants et accueille des stagiaires. Le Parc Marin participe également à divers réseaux thématiques régionaux, nationaux ou internationaux. La représentation du Parc dans ces échanges est une reconnaissance de l'action menée depuis plus de vingt ans.

Les médias

- Les actions du Parc Marin ont été relatées dans la **presse écrite**, avec 36 articles parus dans des revues spécialisées (Le Marin, Espaces Naturels, Mer & Littoral), des quotidiens (Le Soir, La Provence, La Marseillaise) et des magazines municipaux (Reflets, Ensuès actualités, le Côtier, Journal de Carry, etc). L'ensemble de ces articles parus en 2005 a été édité dans la revue de presse du Parc.

- 8 reportages sur les activités du Parc Marin ont été diffusés dans diverses **émissions de télévision** en 2005 (Thalassa, France 3 « 19/20 » et La Belle Bleue, TMC, Canal Maritima, Direct 8).

Un projet de film sur la mer nourricière et les chaînes alimentaires de 52 minutes par l'association « goutte à goutte » est en cours.

- Le Parc Marin a collaboré à un ouvrage sur les « 100 belles plongées à Marseille et dans sa région » paru aux éditions GAP, avec un chapitre de 4 pages intitulé « le Parc Marin de la Côte Bleue, un exemple de protection et de valorisation par les collectivités publiques du milieu marin littoral ».



Panneau installé au cap Rousset pour les visites guidées de surface

Edition

- **L@ Lettre Internet du Parc Marin de la Côte Bleue** : afin d'entretenir une relation plus suivie avec ses partenaires et certains publics, un premier numéro de la lettre d'information diffusée par courrier électronique a été présenté en fin d'été. Ce document sera diffusé 3 à 4 fois par an. L@ lettre n°2 a été envoyée fin novembre.

- **Découverte des petits fonds côtiers** : cette plaquette de présentation de la faune et de la flore des petits fonds côtiers de la Méditerranée est destinée aux classes de mer et aux visites guidées de surface dans la réserve de Carry. Réédition : 7 000 exemplaires.

- **Panneau « Les Fous de Bassan du port de Sausset les Pins »** : ce panneau a été réalisé en interne. Il a été installé sur le port de Sausset pour informer les usagers sur la présence exceptionnelle de cet oiseau.

- **Panneau « Découverte des petits fonds côtiers »** : pour compléter les supports distribués et illustrer les observations réalisées lors des visites guidées de surface, le Parc a réalisé un panneau de présentation de la faune et de la flore observables dans la calanque du cap Rousset. Il est disposé l'été au niveau du poste de secours.

Site Internet

Le site Internet est régulièrement actualisé. Depuis la mise en ligne du site Internet du Parc Marin de la Côte Bleue, en 2001, plus de 470 500 personnes ont visité les informations présentées sur ce support de communication et d'information (www.parcmarincotebleue.fr). Le site a été complété par la mise en ligne d'une page informant sur la réglementation de la pêche maritime de loisirs. L'avis d'appel à la concurrence réalisé dans le cadre de l'Etude « Etat des lieux-Diagnostic et Plan de Gestion » a également été diffusé sur le site avec un lien à partir de la page d'accueil.

Expositions

L'exposition mobile du Parc Marin a été installée à l'occasion des Journées de la Mer à Carry-le-Rouet (27 au 30/01), du Salon des Jeunes de Martigues (19 au 22/05), de l'Opération Calanques propres (4/06) et du Forum des Associations à Ensùs la Redonne (4/09), des Rencontres Régionales de l'environnement (du 27 au 29/09) et de Mare Nostrum : fête des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône (19/11).

Réseaux

Dans le cadre d'échanges techniques entre gestionnaires, le Parc Marin a accueilli pendant 3 jours Marie-Laure Licari, conservatrice de la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls (Pyrénées-Orientales), l'équipe de la Réserve Naturelle du Bagnas (Aude), des membres du comité directeur du Forum des Aires Marines Protégées, le CEEP sur les problèmes de suivis scientifiques en mer, le PNR de Camargue sur les problèmes de pêche et de gestion marine, les promoteurs d'un projet de récifs artificiels en Corse, Albert Falco sollicité sur ce projet, la Commission Mer du GIP des Calanques. Des échanges réguliers ont eu lieu avec le Groupe d'Etudes du Mérou (participation à la mission d'inventaire au Parc National de Port Cros du 17 au 21/10), le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieu Aquatique, le Réseau Régional des Espaces Naturels et le Forum des Aires Marines Protégées.



Albert Falco et Frédéric Bachet, juillet 2005



Coopération avec les pays du Sud

Dans le cadre de la coopération franco-algérienne, l'ambassade de France finance un volet d'assistance institutionnelle et de renforcement du savoir faire algérien en matière de protection des espaces côtiers. De nombreuses actions ont été réalisées dans ce sens depuis le lancement de la coopération entre le Ministère chargé de l'Environnement algérien et le Conservatoire du Littoral. C'est dans ce cadre que le directeur du Parc Marin, Frédéric Bachet a participé à la mission pluridisciplinaire organisée fin juin aux îles Habibas en Algérie. Il a pu ainsi travailler, dans le cadre du projet d'une réserve marine et insulaire, sur le zonage des mesures de protection, les suivis du milieu, et la prise en compte des activités de pêche. Dans la continuité de cet échange une délégation de personnalités et d'élus chargés de l'Environnement en Algérie a été reçue le 28 novembre à l'Observatoire.



Visite du Parc Marin par une délégation algérienne, novembre 2005